



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 18655

Numéro SIREN : 517 442 794

Nom ou dénomination : FINATEL CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2017 sous le numéro de dépôt 20468



20170204682015

DATE DEPOT : 17/03/2017

N° DE DEPOT : 20468

N° GESTION : 2009B18655

N° SIREN : 517442794

DENOMINATION : FINATEL CONSEIL

ADRESSE : 74 rue de la Fédération 75015 PARIS

MILLESIME : 2015

.

.

FINATEL CONSEIL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 721.574 euros
Siège social : 74, rue de la Fédération
75015 PARIS
517 442 794 RCS PARIS

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

20 MARS 2017

Sous le N° :

20468
E. J.

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 NOVEMBRE 2015**

(Affectation du résultat)

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du gérant et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 114.837 euros de la manière suivante :

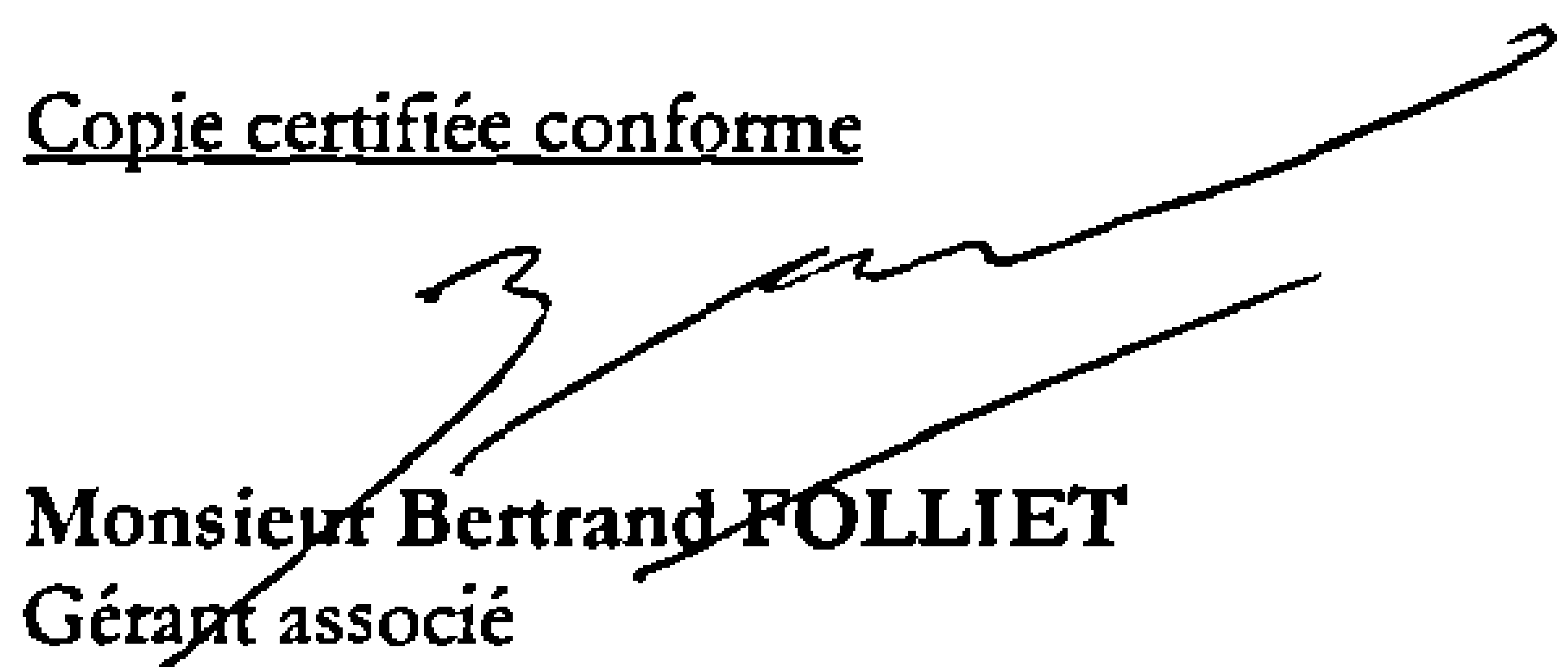
- Résultat de l'exercice constitue un bénéfice distribuable de..... 114.837 euros
- A la réserve légale..... 6.000 euros
qui s'élève ainsi à 29.197 euros
- le solde soit..... 108.837 euros
sera affecté en totalité au compte "*Autres Réserves*" qui s'élève ainsi à 624.839 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende net par part	Montant des revenus éligibles à l'abattement fiscal de 40 %	Montant des revenus non éligibles à l'abattement fiscal
30 juin 2014	-	-	-
30 juin 2013	0,099 €	20.000 €	0 €
30 juin 2012	3,466 €	700.000 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme


Monsieur Bertrand FOLLIET
Gérant associé

Désignation de l'entreprise <u>FINATEL</u>										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise <u>74 RUE DE LA FEDERATION 75015 PARIS</u>											
Numéro SIRET* <u>5 1 7 4 4 2 7 9 4 0 0 0 1 5</u>											
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u> Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>											
										Exercice N clos le <u>31/03/2015</u>	
ACTIF										Net 3	
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014		016						
	Immobilisations corporelles*		028	1 700	030	709		991			
	Immobilisations financières* (1)		040	1 360 713	042	65 750		1 294 963			
	Total I (5)		044	1 362 413	048	66 459		1 295 954			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052						
		Marchandises*	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	52 068	070			52 068			
		Autres* (3)	072	3 783	074			3 783			
	Valeurs mobilières de placement		080	203 802	082	1 105		202 697			
	Disponibilités		084	50 927	086			50 927			
	Charges constatées d'avance*		092		094						
Total II		096	310 580	098	1 105		309 475				
Total général (I + II)				110	1 672 993	112	67 564		1 605 429		
PASSIF										Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120	721 574	
	Écarts de réévaluation								124		
	Réserve légale								126	23 197	
	Réserves réglementées*								130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*								131		526 297
	Report à nouveau								134		
	Résultat de l'exercice								136	114 837	
	Provisions réglementées								140		
Total I								142	1 385 905		
Provisions pour risques et charges								Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	16	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166	4 035	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....								169	142 616	215 473
REVENUS	Produits constatés d'avance								174		
	Total III								176	219 524	
	Total général (I + II + III)								180	1 605 429	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2015

Formulaire obligatoire (article 362 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>FINATEL</u>		Néant ☐			
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 31/01/2015	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	biens services* dont export et livraisons intracommunautaires	215		216		
			217	79 436	218	390 036	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	390 036
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	30 910	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	432	244	20 426	
	Rémunérations du personnel*				250	48 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	76 861	
	Dotations aux amortissements*				254	340	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	176 537
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	213 499
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	7 302		
	Produits exceptionnels		(IV)	290			
	Charges financières		(V)	294	33 406		
	Charges exceptionnelles		(VI)	300	3 242		
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	69 316		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	114 837
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	114 837	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322	31 105		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	69 316		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	22 495
Déductions	Entreprise nouvelles (44. annexé)	286		Zone franche urbaine (44. annexé 4)	287		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. annexé)	288		Jeune entreprise innovante (44. annexé 4)	289		
	Divers* dont ZFA et zonages	315		Investissements outre-mer	314		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	228 913	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	228 913	372
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	32 358	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	380	43 365	n° du centre de gestion agréé :	388
Montant de la T.V.A. collectée	374	59 780	Effectif moyen du personnel*	376		Effectif affecté à l'activité artisanale	861
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	2 791	Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399			

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-B-01.

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B 2015

FINATEL

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2015

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : FINATELNéant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 700	472		474		476	1 700				
Immobilisations financières		480	1 310 023	482		484		486	1 360 713				
TOTAL		490	1 311 723	492		494		496	1 362 413				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		510		512		514		516			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	369	562	340	564		566	709		
TOTAL		570	369	572	340	574		576	709		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591					
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>FINATEL</u>						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	35 750	632	31 105	634		636	65 750
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	1 105
TOTAL		680	35 750	682	31 105	684		686	66 855
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775					
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2	Provisions Deprec Titres +2ans				30 000				
3	Provisions sur-value latente OPV				1 105				
4									
5									
6									
7									
				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	31 105		
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C									
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995							
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996							
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA									
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129							
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)									
		800		☐					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2033-E 2015

Désignation de l'entreprise : FINATEL

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01072014

et clos le : 30062015

Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	390 036
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amonies lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	141	390 036

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	30 910
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	30 910

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	359 126
-----------------------------	--------------------------	------------	----------------

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)																				117		359 126																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												020		X																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
Chiffre d'affaires de référence CVAE																				022		390 036																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Période de référence												024		0		1		/		0		7		/		2		0		1		4		160		3		0		/		0		6		/		2		0		1		5																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Date de cessation																		186						/						/																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

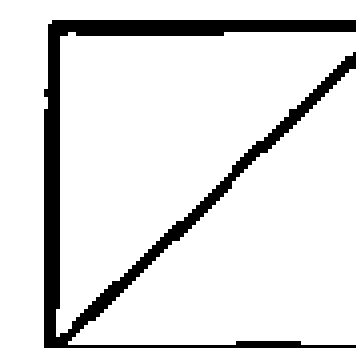
6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F 2015

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30062015

N° SIRET 5 1 7 4 4 2 7 9 4 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FINATEL

ADRESSE (voie) 74 RUE DE LA FEDERATION

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	206164

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FOLLIET Prénom(s) Bertrand

Nom marital % de détention 97,96 Nb de parts ou actions 201962

Naissance: Date 25/02/1966 N° Département 79 Commune THOUARS Pays

Adresse : N° 74 Voie Rue de la Fédération

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2015 : Etat prérempli.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

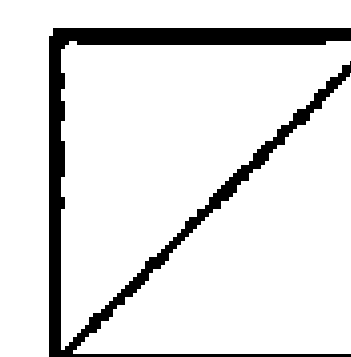
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2015

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30062015

N° SIRET 51744279400015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FINATEL

ADRESSE (voie) 74 RUE DE LA FEDERATION

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 2

Forme juridique SA Dénomination ENTREPRENEUR VENTURE CONSEIL

N° SIREN (si société établie en France) 752100909 % de détention 20,00

Adresse : N° 39 Voie AVENUE PIERRE 1ER DE SERBIE

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination OMEGA

N° SIREN (si société établie en France) 519784292 % de détention 25,00

Adresse : N° 275 Voie BD DE LEEDS

Code Postal 59000 Commune LILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.